Zeitschrift: Bulletin des lois, décrets et ordonnances du canton de Berne

Herausgeber: Chancellerie d'État du canton de Berne

Band: 21 (1882)

Register: Table alphabétique des matières

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 30.10.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Table alphabétique des matières

contenues dans le Tome XXI

du Bulletin des lois.

(Année 1882.)

→⊃⇔

A.

	Pages
Actes d'origine. Liste des autorités dans les Etats	
confédérés de l'Empire d'Allemagne compé-	
tentes pour reconnaître la nationalité et dé-	
	211
Administration forestière cantonale. Décret sur l'organi-	
sation de l' —	165
Allumettes chimiques. Loi fédérale concernant la	
fabrication et la vente d' —	360
Règlement concernant la fabrication et la vente	
des —	361
Appenzell Rhodes-Extérieures. Avis concernant la	
sortie du demi-canton d' — du concordat	
relatif à la faculté de tester et aux droits	
d'hérédité	177
Armée suisse. Voir Règlement d'administration.	
Arrestations provisoires de criminels et de prévenus	
en Belgique. Circulaire du Conseil-exécutif	
relative aux formalités à observer à l'occasion	6
des demandes d' —	110
Année 1882. 27	

Arrondissements forestiers. Ordonnance déterminant	Pages
la circonscription des —	190
Assurances immobilières. Décret fixant le mode de	
procéder pour les évaluations et les —, ainsi	
que pour l'appréciation des dommages en cas	
d'incendie	114
Décret sur l'administration de l'établissement	
cantonal d' $-$	235
${f B}$.	
Belgique. Voir Convention.	
Bureau de la Direction des domaines. Décret con-	
cernant la réunion du — au Bureau de la	
Direction des finances	381
C.	
Caisse des indemnités pour la perte du bétail. Décret	
relatif à l'organisation et à l'administration	
de la	167
Charbon. Voir Fièvre charbonneuse.	
Convention modifiant le traité d'extradition entre la	
Suisse et la Belgique	387
Convention entre l'administration des postes suisses	
et l'administration des postes des Etats-Unis	
d'Amérique concernant l'échange des mandats-	
poste	103
Convention entre la Suisse et la France pour la	
garantie réciproque de la propriété littéraire	
et artistique	317
Convention entre la Suisse et la France pour la	
garantie réciproque des marques de fabrique	
et de commerce, des noms commerciaux, des	
dessins et des modèles industriels	330

Convention entre la Suisse et la France sur les	Pages
rapports de voisinage et sur la surveillance des forêts limitrophes	337
Correction des eaux du Jura. Décret ayant pour	
objet la liquidation de l'entreprise de la —	126
D.	
Déclarations et reconnaissances relatives à la nationalité	
en Suisse. Liste des autorités suisses compé-	
tentes pour délivrer des —	208
Dénaturation de l'alcool. Ordonnance concernant la —	379
Droits d'entrée (Ohmgelder). Tableau des — établis	
actuellement dans différents cantons suisses	
et droits d'octroi perçus dans deux communes	
du canton de Genève sur les bières, vins,	
cidres et spiritueux	296
Droits d'octroi. Voir Droits d'entrée.	
Dynamite. Ordonnance concernant le transport de	
la — et des matières explosibles analogues	383
Ordonnance concernant la conservation de la	
— et des matières explosibles analogues .	385
~	
E.	
Empire d'Allemagne. Voir Traité d'établissement.	
Etablissements de bienfaisance de l'Etat. Arrêté fixant	
le cautionnement des directeurs des —	
Examens de dentiste. Règlement pour les —	107
F .	
Feuille officielle du commerce. Règlement concernant	
le registre du commerce et la —	220
Règlement modifié concernant le registre du	
commerce et la —	389

Fièvre charbonneuse. Ordonnance concernant la — Forestiers d'arrondissement. Instructions pour les — France. Voir Traité sur l'établissement, Traité de commerce, Convention.	Pages 374 198
G.	
Greffes des tribunaux. Voir Tarif des émoluments.	
ı I.	
Inspecteurs forestiers. Instructions pour les — Inspecteur des mines. Décret concernant le traitement	194
de l' —	382
concernant l' —	401
L.	
Luxembourg. Traité d'extradition entre la Suisse et le —	177
M.	
Mandats-poste. Convention entre l'administration des postes suisses et l'administration des postes	
des Etats-Unis d'Amérique concernant l'échange des —	103
entre la Suisse et la France pour la garantie réciproque des —	330
Montvoie. Décret réunissant cette commune à celle d'Ocourt	233

0.

	Pages
Ocourt. Voir Montvoie. Organisation militaire de la Confédération suisse. Loi fédérale concernant une modification à l'art. 107 de la loi sur l' —	366
P.	
Pays de Gex. Règlement relatif au —	307
rachat des anciens droits d'auberge	113
Police sanitaire des animaux domestiques. Décret	32.5
sur la —	157
Suisse et la France pour la garantie réciproque de la	317
$^{\circ}$ \mathbf{R} .	
Rapports de voisinage. Convention entre la Suisse	
et la France sur les —	337
bonification de — en temps de paix Registre du commerce. Règlement concernant le —	367
et la Feuille officielle du commerce Règlement modifié concernant le — et la	220
	389
Règlement d'administration pour l'armée suisse	1
S .	
Secrétariats de préfecture. Voir Tarif des émoluments.	
Surlangue et claudication. Règlement concernant	
les mesures à prendre pour combattre la —	350

Synode évangélique réformé. Décret portant modifi-	Pages
cation de l'art. 1er du décret sur l'organisation	
du —	148
T.	
Thuif de forder to ford de constante de miste de	190
Tarif des émoluments fixes des secrétariats de préfecture	130
Tarif des émoluments judiciaires et des émoluments	190
fixes des greffes des tribunaux	139
Tarif des droits à l'entrée en France	258
Tarif des droits à l'entrée en Suisse	279
Tarif des droits à la sortie de France	293
Tarif des droits à la sortie de Suisse	294
Taxe des successions et donations. Arrêté portant mo-	
dification à l'art. 11 de l'ordonnance pour	
l'exécution de la loi du 26 mai 1864 sur la —	193
Traité de commerce entre la Suisse et la France	247
Traité sur l'établissement des Français en Suisse et	
des Suisses en France	245
Traité d'établissement entre la Suisse et l'Empire	
d'Allemagne. Protocole additionnel au —	205
Circulaire du Conseil fédéral aux Etats confé-	
dérés concernant le protocole additionnel au —	342
Traité d'extradition entre la Suisse et le Luxembourg	177
\mathbf{Y} .	
Voiture à vapeur. Règlement concernant la circulation	
d'une — sur la route conduisant de Lochbach	
à la gare de Berthoud	231